

# DE LA CRISE COVID AU CHOC INFLATIONNISTE

## Une analyse macro/micro du pouvoir d'achat en France

Ombeline Jullien de Pommerol, Pierre Madec, Mathieu Plane, Raul Sampognaro

### Résumé

Nous tenons à remercier Elliot Aurissergues et Magali Dauvin de leur aide pour cette étude, Éric Heyer, Xavier Timbeau, Xavier Ragot et Sarah Guillou pour leurs remarques constructives et le suivi de ce *Policy brief*, Najette Moumimi et Christine Riffart pour leur contribution à la publication de ce travail dans des délais très courts. Enfin, nous remercions tout particulièrement Olivier Blanchard pour le temps qu'il nous a consacré et les améliorations qu'il nous a permis d'apporter.

Le pouvoir d'achat des ménages a continué à croître pendant la période Covid (1,8 % par unité de consommation entre 2019 et 2021, soit 350 euros en moyenne par an), soutenu par les transferts publics. En revanche, il s'est stabilisé entre 2021 et 2023 (10 euros par an) durant l'épisode inflationniste grâce notamment aux mesures d'urgence mises en place pour limiter le choc énergétique.

Entre 2019 et 2023, le pouvoir d'achat des ménages au niveau macroéconomique a bénéficié du dynamisme des revenus du patrimoine, des baisses de fiscalité et des mesures de blocage des prix. Les fortes créations d'emplois, y compris chez les indépendants, ont compensé les baisses de salaires réels dans l'évolution des revenus du travail. Enfin, les prestations sociales ont contribué négativement au pouvoir d'achat en raison notamment des décalages d'indexation.

En 2024, sous l'impulsion des fortes revalorisations de prestations sociales du début d'année et des hausses attendues de salaires réels ainsi que de revenus du patrimoine encore dynamiques, le pouvoir d'achat par UC repartirait à la hausse (+1 %, soit un gain de 380 euros par UC). Celui-ci serait, fin de 2024 2,6 points au-dessus de son niveau de fin 2019 alors que le PIB par UC serait de 0,2 point au-dessus.

La « sur-épargne » accumulée par les ménages depuis début 2020 (240 milliards d'euros courants), principalement financière, a été rognée par la perte de valeur réelle de l'encours du patrimoine financier en raison du retour de l'inflation (qui prend la forme d'une « taxe inflationniste ») en 2022 et 2023.

En raison des disparités d'évolution des composantes du pouvoir d'achat, la dynamique macroéconomique du revenu et de l'inflation masque des situations hétérogènes au sein des ménages. Si l'inflation s'établit à 12,3 % entre septembre 2021 et décembre 2023, le panier de consommation se serait renchéri de moins de 10,7 % pour 10 % des ménages les moins impactés et de plus de 13,9 % pour 10 % des ménages les plus exposés au choc. Globalement, le choc inflationniste est plus marqué en zone rurale qu'en milieu urbain, chez les ménages les plus modestes que chez les plus aisés, pour les retraités que pour les actifs en emploi.

Entre 2021 et 2023, les ménages appartenant aux 10 % les plus modestes ont connu une légère hausse de leur pouvoir d'achat (0,3 % par an). Cependant, ces ménages ayant en moyenne un taux d'épargne négatif, leur gain de pouvoir d'achat n'est pas un gain de revenu disponible en euros mais une moindre dégradation de leur situation financière. Les ménages appartenant aux déciles 2 à 7 de niveau de vie (60 % des ménages) ont, en moyenne, des baisses de pouvoir d'achat (comprises entre -0,3 % et -0,8 %). Les ménages appartenant aux 20 % les plus aisés ont enregistré des gains de pouvoir d'achat (de 0,4 % pour le 9<sup>e</sup> dixième à 1,2 % pour les 10 % de ménages les plus aisés).

Au-delà de l'analyse en niveau de vie, les ménages dont la personne de référence est en emploi ont connu des évolutions de pouvoir d'achat plus favorables que les ménages qui ne sont pas en emploi (retraités, chômeurs, inactifs). Au sein des dixièmes de niveau de vie, de fortes hétérogénéités de pouvoir d'achat existent à la fois entre unités urbaines mais surtout entre les statuts vis-à-vis de l'emploi. Du fait du mode d'indexation des pensions de retraite revalorisées avec retard sur l'inflation (au 1<sup>er</sup> janvier), les seuls retraités enregistrant des gains de pouvoir d'achat sont ceux appartenant aux 10 % de ménages les plus aisés, mieux lotis en patrimoine. L'intégration de la revalorisation des pensions de retraite de 5,3 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024 modifierait sensiblement les résultats puisque celle-ci devrait contribuer à accroître de 2 à 3 points le pouvoir d'achat des ménages retraités.

**P**ercuté de plein fouet par la crise Covid et une hausse inédite des prix depuis près de quarante ans, le pouvoir d'achat est au centre des préoccupations des Français. Mais qu'en est-il réellement de son évolution et de ses caractéristiques ? Nous tentons d'y répondre dans cette étude en décrivant de façon détaillée la dynamique macroéconomique du pouvoir d'achat tout en la complétant d'une analyse microéconomique approfondie pour balayer l'hétérogénéité des situations des ménages face au retour de l'inflation.

### 1.

Le pouvoir d'achat par unité de consommation correspond au Revenu disponible brut (RDB) réel des ménages rapporté au déflateur de la consommation des ménages et au nombre d'unités de consommation (UC). Les unités de consommation permettent de tenir compte de l'évolution de la structure des ménages sachant que l'Insee affecte au sein du ménage 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. L'évolution des UC est connue jusqu'au troisième trimestre 2023. Au-delà, nous les prolongeons au même rythme que la moyenne de la croissance des trois trimestres connus de 2023, soit 0,12 % par trimestre.

### 2.

Les revenus du patrimoine portent uniquement sur le flux net de revenus réels liés au patrimoine mais ne tiennent pas compte d'une « taxe inflationniste » sur la valeur du patrimoine conduisant à déprécier sa valeur réelle. Ici, notre analyse se focalise donc sur la compréhension de l'évolution du pouvoir d'achat au sens de la comptabilité nationale mais nous montrons dans l'encadré 3 les effets de l'inflation sur la perte de valeur réelle du patrimoine financier qui n'est pas comptabilisée dans la mesure du pouvoir d'achat au sens de la comptabilité nationale.

Si le pouvoir d'achat des ménages a augmenté sur la période Covid (+1,8 % par unité de consommation<sup>1</sup> entre 2019 et 2021), soutenu par les transferts publics, il s'est en revanche stabilisé entre 2021 et 2023, malgré les mesures d'urgence (boucliers tarifaires, remise carburant...) mises en place pour limiter le choc énergétique. Tirée sur la période récente par les revenus du patrimoine<sup>2</sup>, les créations d'emploi et les baisses de fiscalité qui ont compensé la baisse réelle des prestations et des salaires, l'évolution macroéconomique du pouvoir d'achat masque des situations très hétérogènes. D'une part, l'inflation subie par chacun des ménages a un impact plus ou moins marqué selon le poids de la consommation d'énergie et de produits alimentaires dans le panier total, et d'autre part, face à cette inflation, les revenus individuels réagissent différemment, notamment en raison des différents mécanismes de revalorisation des revenus ou d'indexation sur les prix (SMIC et ensemble de la pyramide des salaires, revenus du patrimoine, prestations sociales...). Il semble donc essentiel de compléter l'analyse macroéconomique du pouvoir d'achat par une analyse fine de la distribution des revenus. Cet exercice qui inclut l'année 2023 vise à comprendre les disparités d'évolution récente du pouvoir d'achat selon le niveau de vie, le statut vis-à-vis de l'emploi ou la zone d'habitation.

Le travail présenté ici se déroule en plusieurs parties. La première étudie l'évolution passée et attendue du pouvoir d'achat des ménages au niveau macroéconomique jusqu'en 2024, en séparant les effets liés aux revenus du patrimoine, de ceux liés aux revenus du travail ou aux prestations sociales, impôts et prélèvements. Cette partie est complétée d'une analyse détaillée de la « sur-épargne » accumulée au cours des quatre dernières années (2020-2023) et de la dynamique de l'encours du patrimoine financier sur cette période. La deuxième partie présente l'hétérogénéité du choc inflationniste vécu depuis plus de deux ans. La dernière partie complète la précédente en présentant à un niveau détaillé les évolutions de niveaux de vie entre 2021 et 2023 selon différentes strates (dixièmes de niveau de vie, lieux d'habitation, actifs occupés ou retraités...).

## Les évolutions macroéconomiques du pouvoir d'achat en France

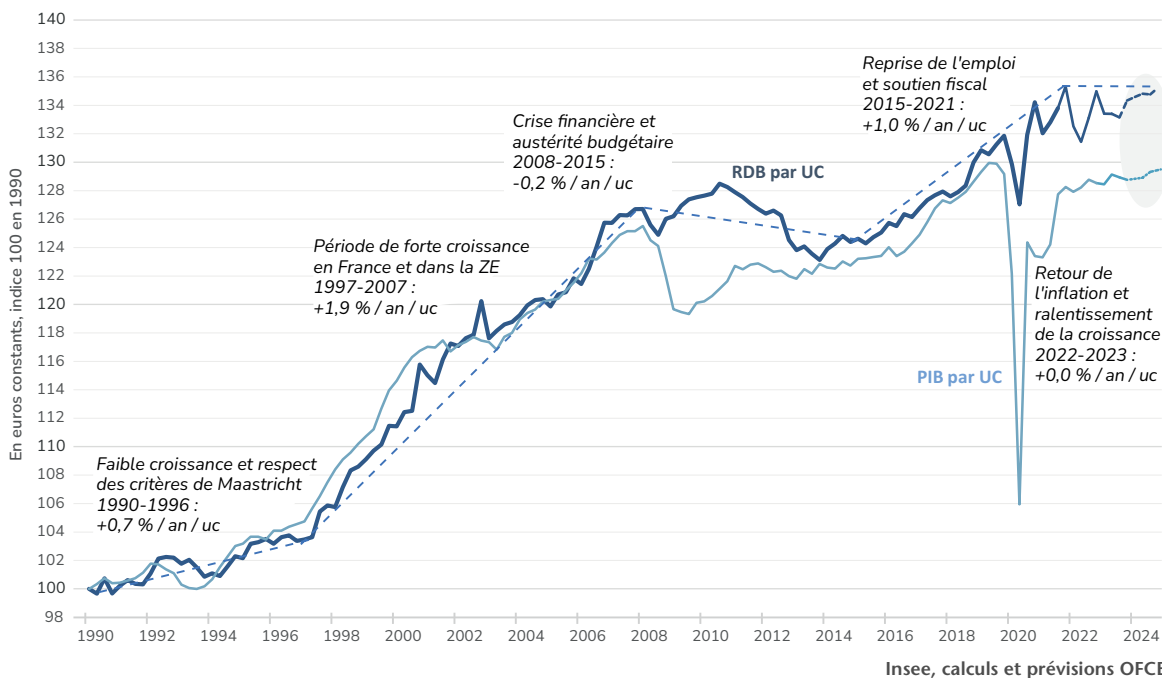
Depuis le début des années 1990 à 2023, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) par unité de consommation (UC) a crû en moyenne de 0,9 % par an. Cette augmentation n'a cependant rien de régulier et dépend à chaque période de multiples facteurs qui peuvent être propres à la France ou communs à d'autres pays en raison de la conjoncture internationale. Par ailleurs, ces données macroéconomiques ne reflètent pas l'hétérogénéité des situations individuelles.

Les quatre dernières années ont été marquées par deux chocs spécifiques, l'un sanitaire et l'autre énergétique, qui ont affecté l'économie et l'évolution du pouvoir d'achat. Durant la période Covid (2020-2021), malgré l'ampleur du choc économique, le pouvoir d'achat par UC a continué à croître (0,9 % par an en moyenne entre 2019 et 2021), poursuivant la dynamique de son redressement engagée en 2015. Marquées

par le « quoi qu'il en coûte » mais aussi par des restrictions sanitaires, les années Covid ont d'ailleurs conduit à une « épargne exceptionnelle » qui se chiffre à 10 points de revenu annuel des ménages sur la période 2020-2021.

En revanche, à partir de la fin 2021, face au retour de l'inflation, la dynamique du pouvoir d'achat des ménages a connu une rupture. Marqué par des variations infra-annuelles relativement importantes dues notamment aux mécanismes d'indexation (prestations, SMIC) et aux mesures fiscales déployées (taxe d'habitation, suppression de la contribution à l'audiovisuel public...) et malgré les mesures budgétaires exceptionnelles pour limiter les effets de la crise énergétique, le pouvoir d'achat par UC connaît une croissance nulle en moyenne annuelle entre 2021 et 2023 (graphique 1). En 2024, sous l'impulsion des fortes revalorisations de prestations sociales en début d'année en raison du calendrier d'indexation et des hausses attendues de salaires réels ainsi que de revenus du patrimoine toujours dynamiques, le pouvoir d'achat par UC repartirait à la hausse (+1 %). Finalement, celui-ci serait, fin 2024 de 2,6 points au-dessus de son niveau pré-Covid (fin 2019) alors que le PIB par UC serait « seulement » de 0,2 point au-dessus.

Graphique 1. Revenu disponible brut réel et PIB par unité de consommation\*



Insee, calculs et prévisions OFCE.

\* Les commentaires au sein du graphique portent sur le RDB par UC. La courbe bleu clair décrit le PIB réel par UC mais n'est pas commentée dans les chiffres.

## Un épisode inflationniste inédit et un pouvoir d'achat qui stagne

La fin de l'année 2021 puis les années 2022 et 2023 ont été marquées par le retour de l'inflation, tirée par les prix de l'énergie et de l'alimentaire. Sous l'effet d'abord de la forte reprise post-Covid puis de la guerre en Ukraine, les prix des composants industriels et des matières premières, notamment énergétiques et agricoles, ont fortement augmenté. Une partie de cette inflation importée s'est diffusée dans l'économie domestique à travers la hausse du prix des intrants, des revenus du travail et du capital. Entre la mi-2021 et le dernier trimestre 2023, l'indice des prix à la consommation (IPC) a crû de plus de 11 %. Sur la même période, les seuls prix de l'énergie ont augmenté de

36 % et ceux de l'alimentaire de 21 %. Ces deux composantes qui représentent environ un quart de la consommation totale des ménages, ont contribué à hauteur de 60 % de l'inflation en 2022 et à 50 % en 2023 (tableau 1).

Tableau 1. Composantes de l'inflation (IPC) et contributions

	Variation annuelle (en %)			Contributions à la variation annuelle de l'IPC (en points de %)		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Alimentaire	0,6	6,8	11,8	0,1	1,1	1,9
Énergie	10,5	23,1	5,6	0,9	2,0	0,5
Autres	0,9	2,9	3,3	0,6	2,1	2,5
<b>IPC</b>	<b>1,6</b>	<b>5,2</b>	<b>4,9</b>	<b>1,6</b>	<b>5,2</b>	<b>4,9</b>

Insee, calculs des auteurs.

### Encadré 1. IPC, IPCH, déflateur : attention aux prix !

Nous disposons de plusieurs mesures statistiques de prix qui peuvent conduire à des difficultés d'interprétation sur la mesure de l'inflation et les effets sur le pouvoir d'achat. Si comptablement, le déflateur de la consommation, qui correspond au prix de la dépense de la consommation finale (et à un rapport entre la consommation en valeur et en volume), est la mesure adéquate pour calculer le pouvoir d'achat au niveau macroéconomique, l'inflation en règle générale est mesurée par l'IPC (Indice des prix à la consommation). Indicateur phare de l'Insee, il sert de référence pour les mécanismes d'indexation (SMIC, prestations...) et il est fondé sur l'observation d'un panier de biens et services représentatif du budget des ménages<sup>3</sup>. Enfin, il y a l'IPCH (Indice des prix à la consommation harmonisé) qui permet de comparer les évolutions de prix au niveau européen et qui est l'indicateur clé pour le suivi de l'inflation par la Banque centrale européenne (BCE). Comme c'est celui qui se rapproche le plus du panier de consommation de l'enquête Budget des familles (BDF), nous le retenons pour mesurer les niveaux de vie par strate. Pour des raisons de différences méthodologiques<sup>4</sup> (loyers imputés, traitement des Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM), poids de la santé et du logement...), les évolutions sont quelque peu différentes, surtout depuis la mi-2021. Au regard de ces différents indices, entre la fin 2019 et la fin 2023, les prix ont crû de 13,1 % selon l'IPC, de 14,9 % selon le déflateur de la consommation et de 15,2 % selon l'IPCH (graphique 2). La différence entre l'IPCH et le déflateur est minime sur la période mais plus marquée si l'on compare à l'IPC, avec un écart de plus de 2 points sur 4 ans.

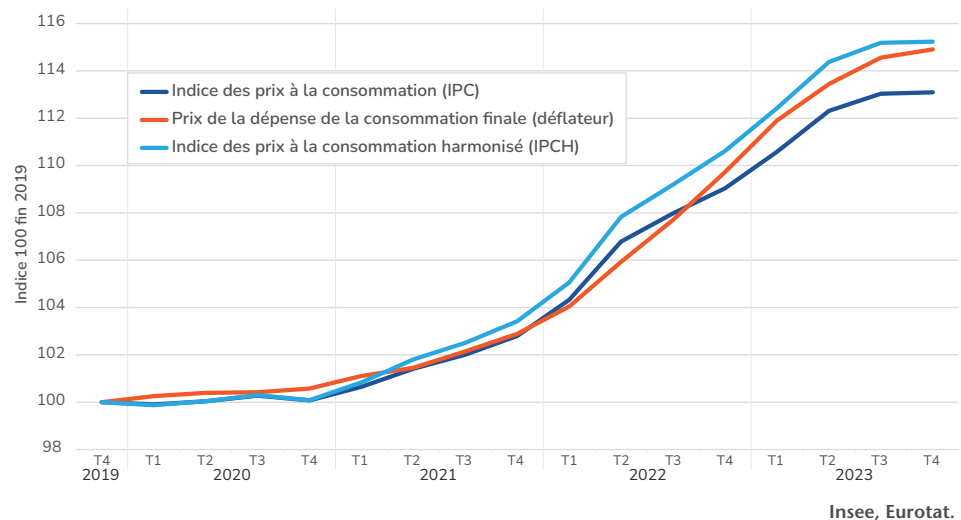
#### 3.

Pour plus de détails, voir V. Amoureux, N. Carnot et T. Laurent, 2023, « Ce que nous enseignent les déflateurs en comptabilité nationale », *Le blog de l'Insee*, septembre.

#### 4.

Pour plus de détails, voir F. Geerolf, 2023, « L'analyse de l'inflation par catégorie de ménages : quelques problèmes méthodologiques », *OFCE le blog*, décembre.

Graphique 2. Différents indices de prix



Pour faire face à l'envolée des prix, notamment sur l'énergie, le gouvernement a mis en place un certain nombre de mesures (remise carburant, bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité, aides ciblées aux ménages et aux entreprises...) dont le montant brut<sup>5</sup> serait de 60 milliards d'euros (2,2 points de PIB) sur la période allant de fin 2021 à fin 2023.

Sous l'effet de la hausse des prix, les revenus nominaux sont en nette hausse sur la période 2022-2023, avec un pic attendu en 2023 (7,4 %). En l'espace de deux ans, ceux-ci augmenteraient de 12,8 %, soit légèrement plus que le déflateur de la consommation (11,6 %). En tenant compte de la démographie avec la hausse du nombre d'unités de consommations, le pouvoir d'achat par unité de consommation serait stable sur 2022-2023 (tableau 2).

En 2024, le RDB nominal croîtrait à un rythme moins soutenu (4,0 %) mais le pouvoir d'achat bénéficierait du reflux de l'inflation (2,6 % pour le déflateur de la consommation). La variation à la hausse du RDB réel par UC serait ainsi de 1,0 % en 2024<sup>6</sup>.

Tableau 2. Résumé des agrégats concernant le pouvoir d'achat et prévision 2024

En moyenne annuelle (en %)	2020	2021	2022	2023	2024 Prévision
<b>Salaire moyen par tête (SMPT) nominal*</b>	-3,7	5,0	5,6	4,5	3,5
<b>Revenu disponible brut (RDB) nominal</b>	1,2	4,2	5,1	7,4	4,0
<b>Prix de la consommation finale**</b>	0,9	1,5	4,9	6,4	2,6
<b>RDB réel par UC***</b>	<b>-0,3</b>	<b>2,1</b>	<b>-0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>1,0</b>

Insee, calculs et prévisions OFCE.

\* Corrigé du chômage partiel, le SMPT augmenterait de 1,1 % en 2020, de 1,8 % en 2021 et 3,8 % en 2022.

\*\* Cela correspond au déflateur de la consommation finale des ménages

\*\*\* Pour mieux refléter la situation individuelle moyenne, nous retenons la mesure du pouvoir d'achat par UC. Pour des raisons d'évolution de la structure démographique de la population, mais aussi du fait de la baisse de la taille des ménages résultant en grande partie du vieillissement et de l'effritement des modes de cohabitation traditionnels, la population croît moins vite que le nombre d'UC, et encore moins que le nombre de ménages. De ce fait, le RDB réel par ménage augmente moins vite que celui par UC. Il est de -0,5 % en 2020, 1,8 % en 2021, -0,6 % en 2022, 0,1 % en 2023 et 0,7 % en 2024. En revanche, le RDB réel par personne est plus dynamique que les deux autres : il est de -0,1 % en 2020, 2,3 % en 2021, -0,1 % en 2022, 0,6 % en 2023 et 1,2 % en 2024.

## Encadré 2. Ménages, entreprises, administrations publiques : qui encaisse le choc inflationniste ?

Le choc inflationniste, qui tire principalement son origine de la hausse des prix d'importations, a accru la facture extérieure pour la France. Le besoin de financement de l'économie nationale vis-à-vis du reste du monde est passé de 1,5 point de PIB au dernier trimestre 2021 (contre 0,7 point de PIB en moyenne en 2018, année de référence pré-Covid pour analyser les comptes d'agents car l'année 2019 est perturbée par l'effet « double versement du CICE ») à 2 points de PIB le troisième trimestre 2023. Et celui-ci a atteint 4,5 points de PIB au troisième trimestre 2022 au plus haut des prix de l'énergie (graphique 3), soit un niveau record depuis les années 1950. Si le reflux des prix de l'énergie et des matières premières depuis la fin 2022 a permis de réduire le besoin de financement extérieur, celui-ci a malgré tout connu une hausse de plus de 3 points de PIB en un an, soit l'équivalent du premier choc pétrolier de 1973.

Malgré une hausse du taux de marge des entreprises au cours des deux dernières années (+ 1,2 point de valeur ajoutée depuis fin 2021), leur besoin de financement sur cette période s'est légèrement dégradé, passant de -1,3 point de PIB fin 2021 à -1,5 point de PIB au troisième trimestre 2023, en raison d'un investissement très dynamique. Quant aux ménages, leur pouvoir d'achat a d'un point de vue macroéconomique résisté et leur capacité de financement reste élevée (4,3 points de PIB) mais cela masque des dynamiques très différentes entre les revenus du travail et du capital. Cela se traduit par ailleurs par un taux d'épargne largement supérieur à celui d'avant crise (17,4 % au troisième trimestre 2023 contre 14,4 % en moyenne en 2018).

5.

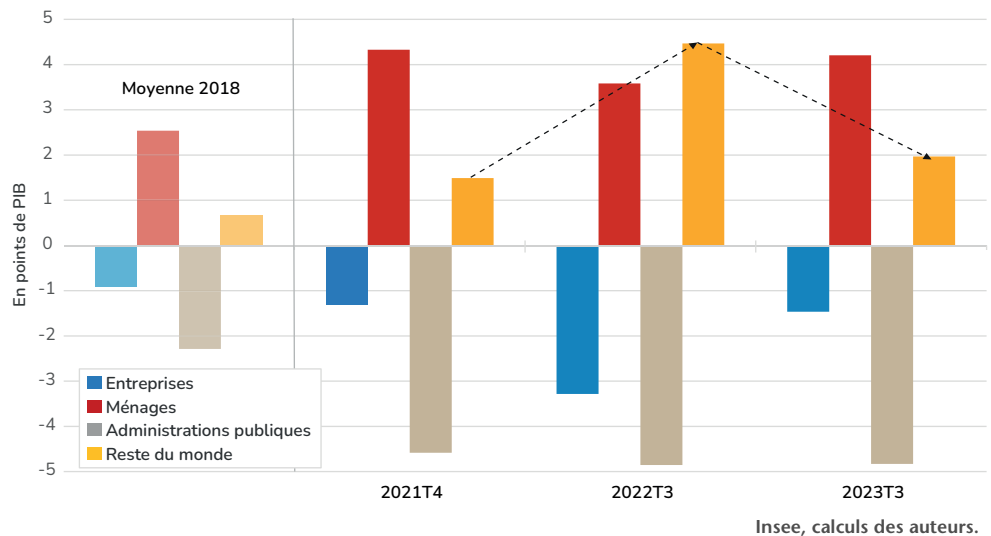
Le coût net pour les finances publiques est de 47 milliards d'euros (1,7 point de PIB) en raison de la baisse des charges liées au Service public de l'énergie (SPE) et de la contribution aux rentes infra-marginales des producteurs d'électricité, réduisant ainsi le coût budgétaire pour l'État de 13 milliards d'euros.

6.

La prévision de RDB et le déflateur de la consommation pour le dernier trimestre 2023 et 2024 est calée sur la dernière prévision de l'OFCE, É. Heyer et X. Timbeau (dir.), 2023, « Sous la menace du chômage », *Revue de l'OFCE*, n° 182, (2023/3), ajustée des données connues et des nouvelles informations.

Enfin, les administrations publiques (APU), en mettant en place des dispositifs pour limiter la hausse des prix de l'énergie (boucliers tarifaires...), ont connu une hausse du déficit public malgré la fin des mesures d'urgence liées à la crise Covid. Le déficit est ainsi passé de 4,6 % du PIB fin 2021 à 6,1 % fin 2022, avant de se réduire à 4,8 % au troisième trimestre 2023 avec la fin du bouclier tarifaire du gaz et de la remise carburant. En absorbant une partie du choc inflationniste, les administrations publiques ont donc vu leur situation financière se dégrader.

Graphique 3. Capacité/besoin de financement des agents économiques



## 2020-2023 : quatre ans sous haute turbulence du pouvoir d'achat dopé par les revenus du patrimoine et les baisses de fiscalité

Entre 2019 et 2021, malgré le choc sanitaire et économique, le pouvoir d'achat par UC a augmenté en moyenne de près de 350 euros par an, grâce à la hausse des prestations sociales (+280 euros par UC), avec la mise en place du chômage partiel notamment, et à la baisse de la fiscalité (120 euros), ce qui a permis de plus que compenser la contraction des revenus du travail (-30 euros). Cela a d'ailleurs donné lieu à une « sur-épargne » importante en raison d'une consommation empêchée sur cette période (encadré 3).

Sur la période récente, entre 2021 et 2023, marquée par le retour de l'inflation, le pouvoir d'achat a stagné mais a largement été soutenu par le très fort dynamisme des revenus du patrimoine (+390 euros par an et par UC), dont plus de 60 % sont liés à la hausse des dividendes et intérêts nets reçus<sup>7</sup>, le reste étant lié à l'accroissement des revenus du patrimoine immobilier (y compris les loyers implicites). Les dividendes et intérêts nets versés par UC, en retirant les effets de l'inflation, ont ainsi augmenté de plus de 20 % en deux ans, et de près de 6 % pour ceux issus de l'immobilier. Il est cependant important de noter que la contribution des revenus réels du patrimoine porte uniquement sur le flux net de revenus réels liés au patrimoine mais ne tient pas compte d'une « taxe inflationniste » sur la valeur du patrimoine existant (encadré 3). En revanche, la nette réduction des mesures d'aides directes aux ménages liée à la fin de la crise Covid va réduire le poids des prestations sociales dans le revenu (-530 euros par UC par an sur 2022-2023) malgré la mise en place de certaines prestations exceptionnelles avec le choc énergétique. Enfin les revenus du travail, malgré la baisse du salaire réel entre 2021 et 2023, contribuent positivement (+60 euros) au pouvoir d'achat grâce au dynamisme de l'emploi (création nette d'1,1 million d'emplois entre 2021 et

### 7.

En raison de la remontée des taux, les revenus du patrimoine financier, ainsi que le déflateur de la consommation sont directement affectés par le traitement des SIFIM dans la comptabilité nationale. Pour plus d'informations, voir É. Heyer et X. Timbeau (dir.), 2023, « Sous la menace du chômage », *Revue de l'OFCE*, n° 182 (2023/3), et B. Quévat et G. Vermersch, 2023, « En 2023, les revenus du patrimoine seraient dynamiques, portés par la hausse des taux d'intérêt », *Note de conjoncture*, Insee, décembre.

2023, soit une hausse de l'emploi de 3,8 % en deux ans). Enfin les baisses de fiscalité entre 2021 et 2023 (baisse de la taxe d'habitation, suppression de la redevance à l'audiovisuel public...) ont contribué à accroître le pouvoir d'achat (+70 euros). Ce chiffre qui identifie l'effet propre de la fiscalité directe ne tient pas compte des mesures exceptionnelles pour limiter les effets de la crise énergétique et qui réduisent la hausse des prix (60 milliards d'euros sur 2022-2023 liés au bouclier tarifaire, à la baisse temporaire de la TICFE et à la redevance carburant). Elles sont prises en compte dans la mesure globale du pouvoir d'achat à travers l'évolution des prix mais l'effet propre de ces mesures n'est pas directement identifiés. Selon nos calculs, sans tenir compte des effets de second tour et des effets des indexations, et en supposant que l'ensemble des mesures de blocage des prix (boucliers tarifaires, redevance carburant) bénéficient *in fine* aux ménages, cela conduirait à une contribution de 300 euros par an et par UC sur la période entre 2021 et 2023. En revanche, le retrait de ces mesures exceptionnelles en 2024 conduirait comptablement à réduire le pouvoir d'achat par UC de -470 euros. Cet effet négatif sur le pouvoir d'achat est compensé par la baisse des prix de l'énergie et le repli attendu de l'inflation en 2024.

Ainsi, sur la période comprise entre 2019 et 2023, le pouvoir d'achat par UC a augmenté (180 euros en moyenne annuelle) mais il a été très largement tiré par les revenus du patrimoine (230 euros) et les baisses successives de fiscalité (100 euros). Si les prestations sociales ont permis d'éponger les chocs, notamment pendant la période Covid, elles ont cependant diminué entre 2019 et 2023 (-130 euros), une fois les aides exceptionnelles liées à la crise sanitaire retirées et en raison aussi des mécanismes d'indexation retardés.

En 2024, le pouvoir d'achat par UC repartirait à la hausse (380 euros) et serait encore soutenu par les revenus du patrimoine (190 euros) mais aussi par les prestations sociales, notamment en raison des effets décalés des indexations de début d'année (5,3 % pour les retraites en janvier et 4,3 % pour les autres prestations). Les revenus du travail joueraient légèrement négativement (-40 euros) malgré la hausse attendue du salaire réel (+0,8 %) mais la contraction de l'emploi et la baisse des revenus des indépendants feraient plus que compenser cet effet positif (voir *supra* pour le détail).

Tableau 3. Contribution des différentes composantes à la variation annuelle du pouvoir d'achat par UC

Variation annuelle (en euros de 2023)	Période Covid 2019/2021	Période inflation 2021/2023	2019/2023	2024 Prévision
<b>RDB réel par UC (a – b)</b>	<b>350</b>	<b>10</b>	<b>180</b>	<b>380</b>
<b>Total ressources (a)</b>	<b>230</b>	<b>-60</b>	<b>80</b>	<b>400</b>
<i>Dont :</i>				
Revenus du travail*	-30	70	20	-40
Revenus du patrimoine**	70	390	230	190
Prestations sociales en espèces	280	-530	-130	250
Autres	-90	10	-40	0
<b>Total prélèvements fiscaux et sociaux directs (b)</b>	<b>- 120</b>	<b>- 70</b>	<b>-100</b>	<b>20</b>
<i>Effet mesures sur les prix de l'énergie***</i>	<b>10</b>	<b>300</b>	<b>150</b>	<b>-470</b>

Insee, calculs et prévisions OFCE.

\* Y compris l'excédent brut d'exploitation des indépendants.

\*\* Y compris les loyers implicites. Les revenus réels du patrimoine portent uniquement sur le flux net de revenus réels liés au patrimoine mais ne tiennent pas compte de la taxe inflationniste sur la valeur du patrimoine existant.

\*\*\* L'estimation se base sur les documents budgétaires issus du PLF 2024 ainsi que sur l'annonce de relèvement de la TICFE en février 2024. Nous supposons ici que l'ensemble des mesures de blocage des prix (boucliers tarifaires, redevance carburant) bénéficient *in fine* aux ménages, sans tenir compte des effets potentiels de second tour.

### Encadré 3. Sur-épargne et patrimoine depuis 2020 : quel bilan ?

La crise du Covid a été marquée par un phénomène d'accumulation inédit d'épargne grâce au maintien du revenu du travail et à une consommation entravée. Le taux d'épargne des ménages a atteint un niveau record de 26,6 % du revenu disponible au deuxième trimestre 2020, au moment du premier confinement. Si depuis lors ce taux est retombé à 17,5 % au troisième trimestre 2023, il reste cependant largement au-dessus de son niveau de la décennie 2010 malgré la fin de la crise sanitaire. En moyenne, sur la période 2020-2023, il est plus de 4 points supérieur à sa tendance de long terme pré-Covid (graphique 4). Cette « sur-épargne » représente 240 milliards d'euros courants<sup>8</sup> et s'est dirigée majoritairement vers l'épargne financière. En effet, elle a contribué à hauteur de deux tiers à la hausse de l'épargne totale, bien que les parts respectives restent très en faveur de l'épargne non financière (à 61 %).

Après la crise du Covid, l'environnement fortement inflationniste (avec une inflation moyenne de 5,2 % pour 2022 et 4,9 % pour 2023) a modifié ce constat de « sur-épargne ». Le stock d'encours financier des ménages, après avoir atteint un niveau record fin 2021 (6 111 milliards d'euros) est désormais en dessous de son niveau de fin 2019 si on l'étudie en termes « réels », comme on peut le constater en rapportant l'encours de patrimoine financier au RDB (graphique 5a). Et le retour de l'inflation sur 2022 et 2023 a effacé les gains réels de la variation du patrimoine financier durant la période Covid (graphique 5b). Les ménages auraient compensé cette « taxe inflationniste » avec une épargne financière toujours élevée (graphique 5b), atteignant 41 milliards d'euros (10,2 points de RDB) par trimestre en moyenne depuis début 2020 contre 23 milliards de 2010 à 2019 (7,7 points de RDB). Cette « taxe » a également directement impacté le stock en termes réels de patrimoine immobilier (l'épargne non financière sur le graphique 4) et indirectement *via* la remontée des taux d'intérêt directeurs et donc la baisse des prix immobiliers. Ainsi lorsque l'on retient un indice réel de prix de l'immobilier<sup>9</sup>, le stock de patrimoine immobilier a baissé de 6 % depuis 2022. Cependant, cette baisse n'a pas encore effacé les gains acquis pendant la crise du Covid et le stock reste 3,3 % au-dessus de son niveau de fin 2019.

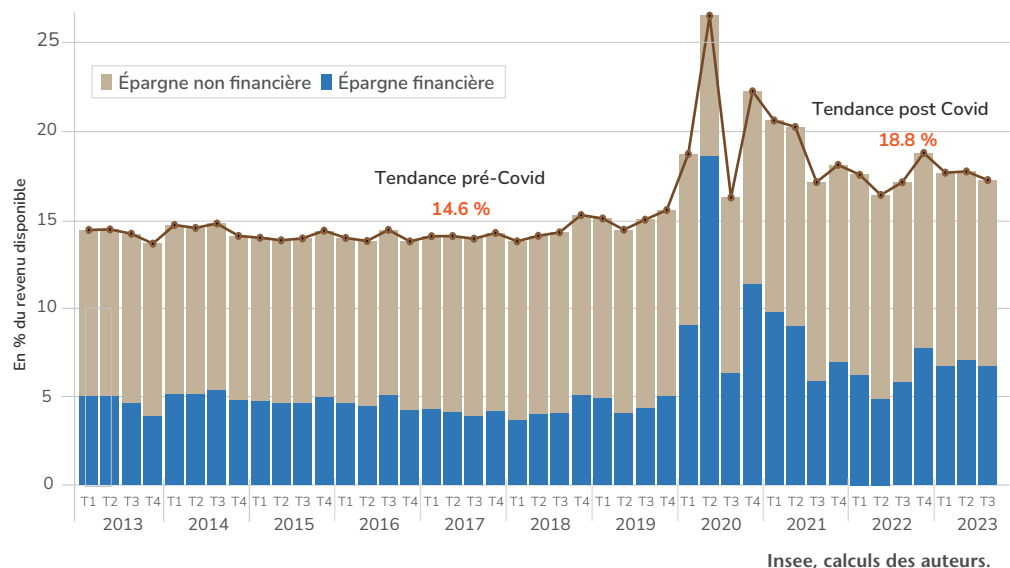
8.

Cette sur-épargne est la différence cumulée entre l'épargne observée et celle théorique calculée à partir d'une référence qui est la tendance de long terme du taux d'épargne entre début 2010 et fin 2019 et qui s'établit à 14,6 % du revenu.

9.

Cela correspond au rapport entre l'indice du prix des logements publié par l'INSEE et l'indice IPC.

Graphique 4. Taux d'épargne des ménages



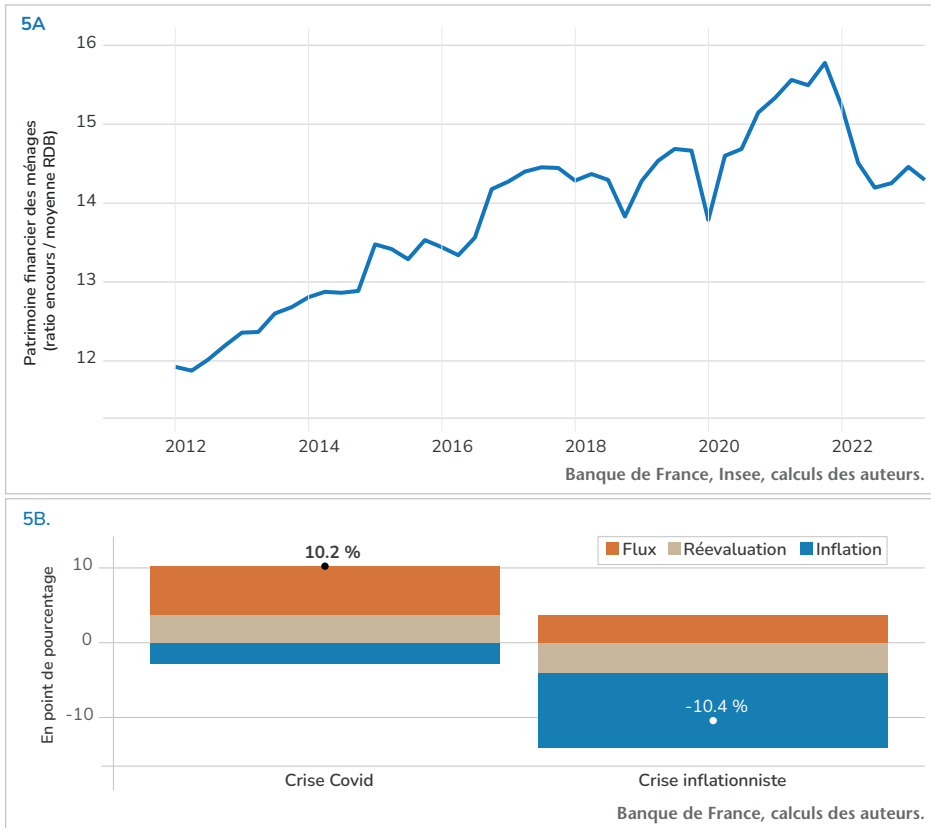
La forte remontée des taux directeurs par la BCE a aussi entraîné une correction du prix des actifs sur les marchés, notamment obligataires. Ainsi, depuis le début de l'année 2022, la revalorisation de ces prix a eu un impact négatif sur la variation de la valeur nominale du patrimoine financier des ménages, annulant alors le gain apporté par les flux. La remontée des taux d'intérêt a également entraîné un recul marqué de l'investissement en immobilier et construction des ménages, en volume, depuis un an et demi (-8,1 %).

Lorsque l'on regarde dans le détail les évolutions du patrimoine financier des ménages, on peut observer des effets « prix » et des effets « flux ». Au dernier trimestre de 2019, le patrimoine financier était majoritairement composé d'actions, d'assurance vie et de numéraires et dépôts à

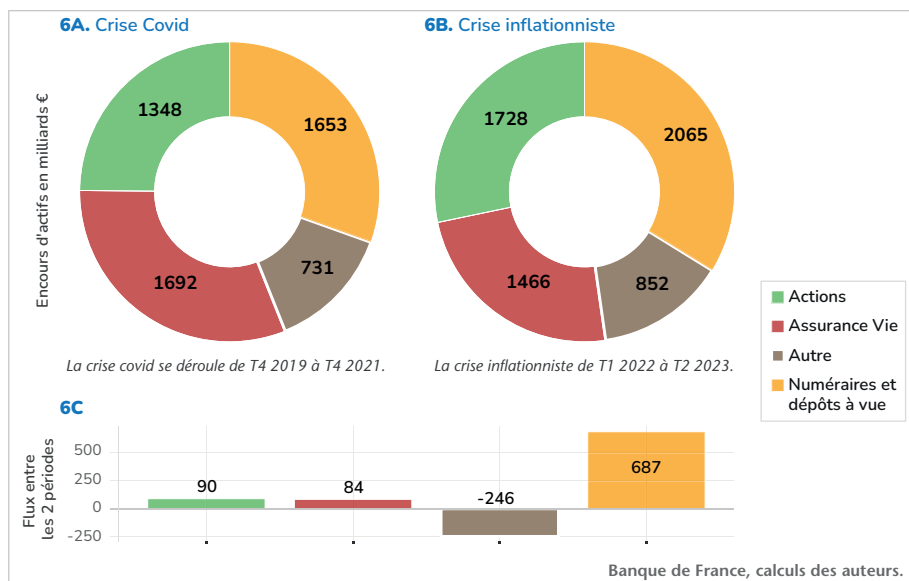


vue. Entre la fin 2019 et le troisième trimestre 2023, ce sont les encours des actions (qu'elles soient cotées ou non) et les numéraires et dépôts qui ont augmenté (avec une croissance respective de 28 et 25 % depuis la fin 2019) (partie haute du graphique 6). Au contraire, le produit d'assurance vie est le seul à avoir enregistré une baisse de son encours (-13,4 %) alors même que le flux net de ce produit est resté positif sur la période, même s'il a été largement inférieur à celui des numéraires et dépôts (partie basse du graphique 6).

Graphique 5. Encours et variations du patrimoine financier des ménages



Graphique 6. Composition du patrimoine financier et évolutions depuis fin 2019



## Les salaires réels plombent les revenus du travail... mais le dynamisme de l'emploi compense

Au cours des quatre dernières années, la contribution moyenne des revenus du travail au pouvoir d'achat par UC est très faible (20 euros en moyenne par an). En revanche, cette relative stabilité de la masse salariale réelle par UC masque des mouvements très divergents, entre d'un côté des revenus réels du travail par tête qui diminuent et un emploi (salarié et indépendant) qui augmente nettement.

Si la contribution négative du salaire réel au pouvoir d'achat durant la période Covid (-150 euros par UC par an) a été en partie compensée par la mise en place du chômage partiel, celle entre 2021 et 2023 (-110 euros) est liée au fait que les salaires ont été moins revalorisés que l'inflation malgré la prime de partage de la valeur. Cette baisse de salaire réel, y compris avec les primes, a été compensée par les créations d'emplois salariés très dynamiques sur la période (560 000 emplois entre 2019 et 2021, puis 860 000 entre 2021 et 2023), générant un gain de pouvoir d'achat de 140 euros par an et par UC durant la période Covid et de 270 euros pendant la période d'inflation.

Du côté des indépendants, l'effet est très marqué. Alors que les créations d'emplois ont été très dynamiques au cours des quatre dernières années (450 000 emplois non salariés créés, soit une hausse de près de 17 % entre 2019 et 2023), les revenus réels par indépendant ont fortement baissé sur la période (-19 %), avec un effet particulièrement marqué sur la période 2022-2023 (-12 %).

En 2024, l'évolution de la masse salariale (effet salaire et emploi salarié) contribuerait légèrement positivement au pouvoir d'achat par UC (40 euros), mais contrairement à la période passée, cet effet serait tiré par la hausse du salaire réel (200 euros par UC) mais la contraction de l'emploi<sup>10</sup> jouerait en sens inverse (-160 euros). En revanche, les revenus réels des indépendants continueraient à peser négativement sur le pouvoir d'achat par UC (-90 euros) malgré la poursuite des créations d'emplois indépendants (20 euros), bien que moins dynamiques que les années précédentes. Ainsi, sur l'année 2024, l'ensemble des revenus du travail contribueraient légèrement négativement au pouvoir d'achat par UC (-40 euros).

### 10.

Notre prévision d'emploi pour la fin 2023 et 2024 est calée sur les prévisions de l'OFCE d'octobre 2023. Cela correspond à une baisse de l'emploi salarié de 60 000 en 2024, soit -0,2 % (mais rapporté aux UC, c'est égal à -0,7 %). Pour en savoir plus, voir É. Heyer et X. Timbeau (dir.), 2023, *op. cit.* note 6.

Tableau 4. Contribution des différentes composantes des revenus nets du travail au pouvoir d'achat par UC

Variation annuelle (en euros de 2023)	Période Covid 2019/2021	Période inflation 2021/2023	2019/2023	2024 Prévision
<b>Revenus nets réels du travail par UC</b>	<b>-30</b>	<b>70</b>	<b>20</b>	<b>-40</b>
<b>Dont :</b>				
Effet Salaire réel moyen (SMPT)*	-150	-110	-130	200
Effet Revenu réel par indépendant	-120	-170	-150	-90
Effet Emploi des salariés	140	270	210	-160
Effet Emploi des indépendants	100	80	90	10
Effet Cotisations sociales	0	0	0	0

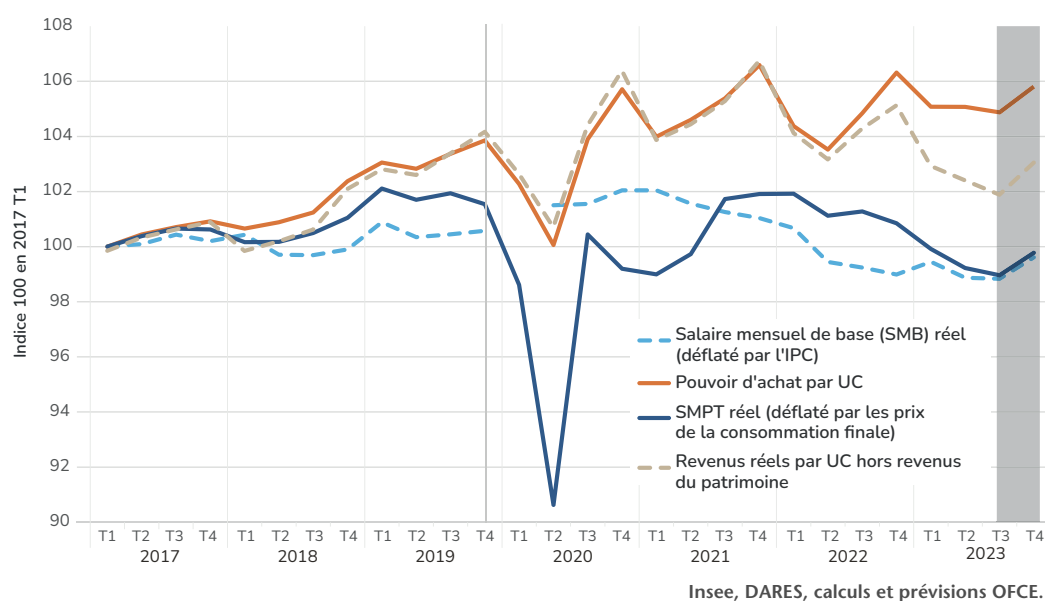
INSEE, calculs et prévisions OFCE.

\* Les évolutions du salaire moyen par tête (SMPT) sont affectées par les mesures de chômage partiel sur la période 2019/2021. À l'inverse, la réduction du nombre de salariés en chômage partiel à partir de 2021 conduit mécaniquement à augmenter les salaires versés sans modifier l'emploi. Cet effet ne joue quasiment plus en 2023.

Depuis quatre ans, et les deux crises successives, on peut donc noter une déconnexion entre la dynamique du revenu des ménages et l'évolution des salaires. En effet, entre 2019 et 2023, le RDB nominal a crû de 19,5 % (17,1 % par UC) mais le salaire moyen par tête (SMPT) n'a augmenté que de 12,9 % (et le salaire mensuel de base de

11 %), soit moins que l'inflation mesurée par le déflateur de la consommation (14,9 %) ou celle par l'IPC (13,1 %). Si le pouvoir d'achat par UC a augmenté de 1,9 % au cours des quatre dernières années, le salaire (SMPT) réel, déflaté par les prix à la consommation, s'est contracté, quant à lui, de près de 2 %. Ce découplage entre la dynamique du salaire et celle du pouvoir d'achat (graphique 7) indique clairement que le revenu réel des ménages est tiré par d'autres composantes du revenu que le salaire. Cela reste vrai, bien que dans une moindre mesure, même lorsque l'on retire les revenus du patrimoine du RDB. Il est important de noter cependant que si l'on exclut les revenus du patrimoine du RDB, le revenu réel des ménages baisse de façon significative entre 2021 et 2023.

Graphique 7. Pouvoir d'achat par UC et salaire réel par tête



## La fiscalité au chevet du pouvoir d'achat

Au cours des quatre dernières années, le pouvoir d'achat des ménages a bénéficié de la baisse de fiscalité directe aux ménages (tableau 5). Les mesures discrétionnaires pérennes visant à réduire les prélèvements directs ont contribué à accroître le pouvoir d'achat de 130 euros par UC et par an entre 2019 et 2023 (soit un gain d'environ 500 euros par an et par UC entre 2019 et 2023). Au total, hors mesures fiscales indirectes ou mesures temporaires de blocage des prix, ce sont près de 22 milliards d'euros de baisse nette de prélèvements directs sur les ménages entre 2019 et 2023 (12 milliards de taxe d'habitation, 5,4 milliards de baisse d'impôt sur le revenu, 3,2 milliards de suppression de la contribution à l'audiovisuel public, 0,7 milliard de baisse de cotisations des indépendants, 0,7 milliard de relèvement de 10 % du barème de l'indemnité kilométrique...).

Les écarts entre la contribution des mesures discrétionnaires affectant le pouvoir d'achat et l'impact complet de l'évolution des prélèvements fiscaux et sociaux sur le pouvoir d'achat dépendent de l'effet des assiettes fiscales et de leur dynamique. Indépendamment des mesures discrétionnaires décidées sur la fiscalité *ex ante*, l'évolution des revenus et leur composition (répartition entre revenus du travail, revenus du capital et prestations, distribution des revenus...) ont un effet sur les assiettes fiscales et donc

sur le rendement fiscal, modifiant ainsi l'impact *ex post* des mesures fiscales. Cet effet a joué très négativement sur le pouvoir d'achat en 2021 et 2022 en raison notamment du dynamisme de l'emploi (environ -330 euros par an et par UC en moyenne) expliquant la bonne tenue des rentrées fiscales malgré les baisses d'impôts votées. En 2023, à l'inverse, l'effet des assiettes fiscales jouerait positivement sur le pouvoir d'achat (280 euros par an et par UC) en raison notamment de la baisse des revenus du travail dans les ressources des ménages, ce qui en revanche va se traduire par un moindre dynamisme des recettes fiscales. En moyenne, sur la période 2019-2023, l'effet des assiettes fiscales reste en moyenne négatif sur le pouvoir d'achat (-30 euros par an et par UC en moyenne), ce qui bénéficie à la trajectoire des finances publiques.

En 2024, l'effet de la fiscalité sur le pouvoir d'achat est très faible (-20 euros par an et par UC), marqué pour la première fois depuis 2017 par une remontée, même très modérée, des prélèvements directs sur les ménages, en raison notamment de la fiscalisation de la Prime de partage de la valeur (PPV).

Tableau 5. Contribution des mesures en prélèvements directs (impôts et cotisations sociales payés par les ménages) au pouvoir d'achat par UC\*

Variation annuelle (en euros de 2023)	Période Covid 2019/2021	Période inflation 2021/2023	2019/2023	2024 Prévision
<b>Impôts directs et cotisations payés par les ménages dont</b>	<b>120</b>	<b>70</b>	<b>100</b>	<b>-20</b>
<b>Mesures discrétionnaires**</b>	140	110	130	-20
<b>Effet assiettes fiscales</b>	-20	-40	-30	0

Insee, Rapport économique social et financier du PLF 2024, calculs et prévisions OFCE.

\* Pour faciliter la lecture de ce tableau, une variation positive des impôts directs et cotisations payés par les ménages correspond à une contribution positive au pouvoir d'achat.

\*\* Les mesures discrétionnaires sont calculées sur la base des documents budgétaires permettant d'identifier les mesures en prélèvements fiscaux et sociaux directs qui interviennent dans le calcul du revenu disponible brut nominal des ménages.

Au-delà de l'analyse macroéconomique se pose la question de l'hétérogénéité du choc inflationniste et de la disparité des évolutions des niveaux de vie par strate. C'est ce que nous allons analyser dans les deux parties suivantes.

## Un choc inflationniste qui percute différemment les ménages

Entre septembre 2021 et décembre 2023, l'indice de prix à la consommation harmonisé (IPCH)<sup>11</sup> a augmenté de 12,3 % en France. La sortie de la crise du Covid-19 a marqué ainsi le retour d'une forte inflation, dépassant les 7 % en glissement annuel au sommet des tensions, soit un niveau inobservé depuis au moins quatre décennies. Sur l'ensemble de la période, la montée des prix est particulièrement forte pour les composantes énergétiques (+29 %) et alimentaires (+20 %) mais cela ne doit pas masquer la forte progression des composantes du sous-jacent (+8 % pour les services et les biens industriels non énergétiques).

Ce choc initialement concentré dans les produits énergétiques a eu un impact hétérogène entre les ménages. Ce choc initial, du fait des particularités de la consommation énergétique, était peu corrélé avec la position dans l'échelle des niveaux de vie des ménages, tel qu'analysé par ailleurs<sup>12</sup>.

### 11.

Dans cette section, l'IPCH est utilisé pour décrire les évolutions des prix à la consommation car l'analyse microéconomique, fondée sur l'enquête Budget des familles 2017 utilise un concept de consommation en santé plus proche de la méthodologie de l'IPCH que de celle de l'IPC national.

### 12.

Voir par exemple, Madec P., M. Plane, R. Sampognaro, 2023, « Une analyse des mesures budgétaires et du pouvoir d'achat en France en 2022 et 2023 », *OFCE Policy brief 112*, 22 février. Les effets hétérogènes ont aussi été évalués par Abdouni, Buresi et Delmas (2023), voir page 15.

En effet, l'effet du choc énergétique est particulièrement corrélé avec le lieu de résidence et l'âge de la personne de référence du ménage. La diffusion progressive du choc vers les produits alimentaires, qui occupe une part plus importante dans le budget des familles plus pauvres, a pu modifier ce constat.

L'objet de cette section est d'évaluer la différente exposition des ménages au choc inflationniste sur l'ensemble de la période. L'enquête Budget des familles 2017 (encadré 4) nous permet d'évaluer l'impact du choc inflationniste selon les caractéristiques des ménages.

D'après nos calculs, le choc est différencié parmi les ménages. Si l'inflation au niveau macroéconomique s'établit à 12,3 % entre septembre 2021 et décembre 2023, pour 10 % des ménages le panier de consommation se serait renchéri de moins de 10,7 %. Mais le renchérissement du panier de consommation serait supérieur à 13,9 % pour 10 % des ménages, les plus exposés au choc.

Si l'hétérogénéité du choc inflationniste semble moins forte que sur l'année 2022<sup>13</sup>, certains traits socio-démographiques semblent être liés à une exposition différentielle à l'inflation. Les ménages ayant un niveau de vie inférieur à la médiane font face à une inflation plus forte du fait de leur exposition aux biens alimentaires et énergétiques.

Le gradient par âge identifié par les études réalisées sur les années 2021-2022 est confirmé sur l'ensemble de la période comme l'atteste la forte inflation subie par les ménages dont la personne de référence est à la retraite. Une analyse économétrique suggère que cette forte contribution ne vient pas exclusivement d'un plus fort poids de ces dépenses dans leur budget mais aussi de l'utilisation d'un mode de chauffage ayant subi des hausses de prix plus importantes<sup>14</sup>.

Sur l'ensemble de la période, le choc reste plus marqué en zone rurale qu'en milieu urbain (graphique 8). Enfin, l'inflation subie est plus forte pour les ménages pleinement propriétaires de leur logement (ayant déjà remboursé leur emprunt immobilier)<sup>15</sup>. Pour eux aussi, l'analyse économétrique suggère une facture énergétique du logement plus importante qui s'explique par l'utilisation de produits ayant eu des hausses de prix plus élevées. Il faut noter que les locataires subissent moins d'inflation du fait qu'une partie de leurs dépenses est consacrée aux loyers qui ont été sous-indexés pendant la période, mais cette moindre inflation s'applique à des dépenses sur un service qui n'est pas effectivement dépensée par les ménages propriétaires. Pour éviter cet effet mécanique nous avons évalué l'inflation hors loyers par dixième de niveau de vie (tableau 6).

### 13.

Pour rappel, l'analyse détaillée de l'année 2022 était l'objet de Pierre Madec, Mathieu Plane, Raul Sampognaro, 2023, *op. cit.* note 12.

### 14.

À titre d'exemple, lorsque l'on fait une régression du taux d'inflation par grandes composante en fonction des principales caractéristiques socio-démographiques, nous obtenons un coefficient significativement positif pour la composante énergie du logement sur les ménages retraités en raison de la répartition des dépenses entre les différents types d'énergie utilisées au sein même de la composante énergie.

### 15.

Les particularités du choc inflationniste ont été analysées par François Geerolf, 2023, « L'analyse de l'inflation par catégorie de ménages : quelques problèmes méthodologiques », *OFCE le blog*, 19 décembre.

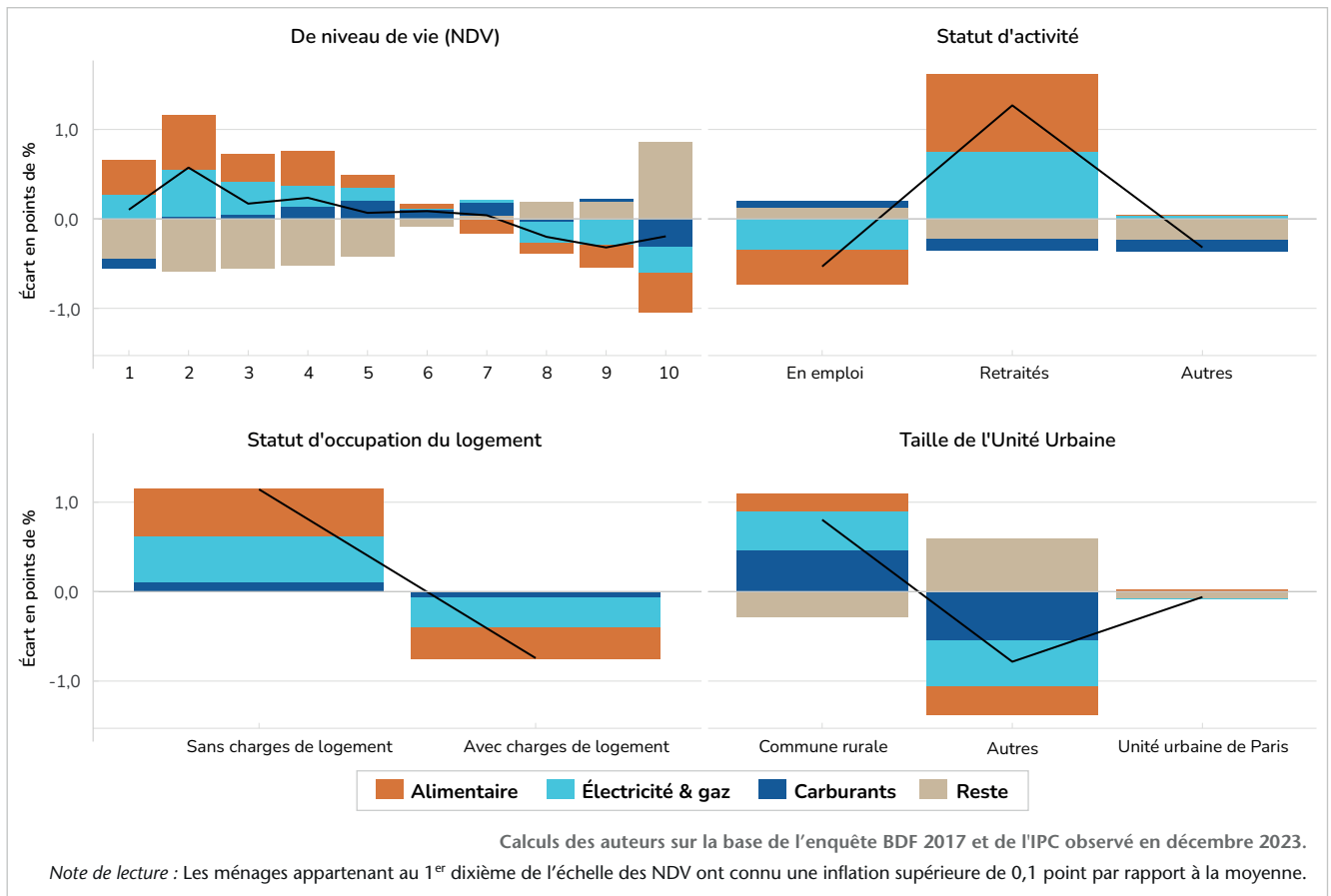
Tableau 6. Hétérogénéité de l'inflation par dixième de niveau de vie des ménages (en %)

	Inflation moyenne*	Écart de l'inflation du dixième de niveau de vie à l'inflation moyenne									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Total	12,3	0,1	0,6	0,2	0,2	0,1	0,1	0	-0,2	-0,3	-0,2
Total hors loyers	12,9	0,4	0,9	0,4	0,4	0,2	0,1	-0,1	-0,3	-0,5	-0,4

Calculs des auteurs sur la base de l'enquête Budget des familles 2017 et la comptabilité nationale.

\* Inflation moyenne entre septembre 2021 et décembre 2023.

Graphique 8. Hétérogénéité du choc inflationniste



## Encadré 4. Méthode sur la mesure de l'hétérogénéité du choc inflationniste

L'enquête Budget des familles (BDF) vise à reconstituer toute la comptabilité des ménages : dépenses et ressources annuelles des ménages résidant en France (métropole et Dom). L'ensemble des dépenses de consommation des 29 000 ménages interrogés, représentatifs de la population française, interrogés est enregistré. L'enquête demande de renseigner les dépenses sur une nomenclature d'environ 900 postes budgétaires compatible avec la nomenclature de la comptabilité nationale et de l'IPC. Pour les ressources, BDF mobilise des fichiers administratifs.

Comme l'enquête date de 2017, nous corrigeons les coefficients budgétaires de chaque ménage à partir des données de la comptabilité nationale de 2021 au niveau macroéconomique, afin de tenir compte des importantes modifications de comportement qui ont suivi la crise du Covid-19.

Pour cela nous exploitons les données les plus fines de la comptabilité nationale dans la nomenclature COICOP et nous modifions la consommation  $c_{ij}$  du ménage  $i$  en produit  $j$  de la façon suivante :

$$c_{ij} = c_{ij}^{BDF,2017} \times \frac{c_j^{CN,2021}}{c_j^{BDF,2017}}$$

où  $c_{ij}^{BDF,2017}$  représente la donnée directement observable dans BDF,  $c_j^{CN,2021}$  la consommation totale en produit  $j$  observée dans les comptes nationaux en 2021 et  $c_j^{BDF,2017}$  la consommation agrégée en produit  $j$  dans l'enquête BDF. Cette opération nous permet à la fois de faire évoluer le panier des biens en suivant les fortes transformations observées entre 2017 et 2021, mais aussi d'avoir un chiffre qui corrige des écarts entre les données macroéconomiques et microéconomiques.

Pour assurer une plus forte robustesse à nos analyses, nous n'exploitons pas toute l'information microéconomique de BDF mais nous agrégeons l'information par des strates pertinentes qui tiennent compte notamment : du dixième dans l'échelle des niveaux de vie, du statut d'occupation du logement, du statut d'activité et de la taille urbaine de résidence. Nous calculons un indice de prix pour la strate  $s$  à la date  $t$  :

$$IPC_{st} = \sum \tilde{w}_{sjt} IPC_{jt}$$

avec  $\tilde{w}_{sjt}$  le poids du produit  $j$  dans la consommation de la strate  $s$  en 2017 corrigée par l'évolution décrite par la comptabilité nationale.

Suite à nos traitements statistiques nous sommes en mesure de calculer un indice de prix avec un détail de 98 produits.

## Analyse des évolutions des niveaux de vie par strate entre 2021 et 2023 : une première tentative d'estimation

Malgré l'augmentation historique du niveau des prix, le pouvoir d'achat moyen des ménages par unité de consommation n'a pas baissé entre 2021 et 2023, en raison de la dynamique des revenus. Dès lors, outre les impacts différenciés de l'évolution des prix selon les caractéristiques des ménages, il semble essentiel de produire une analyse sur l'évolution différenciée des revenus au cours de la période. Or, la plupart de ces analyses ne peuvent être réalisées qu'à partir des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux dont le dernier millésime disponible est aujourd'hui celui de l'année 2021. Notre démarche est similaire à Abdouni, Buresi et Delmas (2022). Ceux-ci mobilisent le modèle de micro-simulation Ines pour produire à l'automne 2023 une étude visant à éclairer les dynamiques de niveaux de vie pour l'année 2022, mises au regard de celles des dépenses additionnelles engendrées par le retour de l'inflation. Nous proposons ici une analyse sur l'ensemble de la période 2021-2023. Pour ce faire nous mobilisons à la fois des données microéconomiques (modèle de micro-simulation Ines, enquête ACEMO, ...) et des données macroéconomiques issues de la comptabilité nationale. La méthodologie de notre approche est décrite dans l'encadré 4. Une fois détaillées les évolutions (simulées) du revenu disponible des ménages au cours des deux dernières années, nous joignons ces analyses à celles réalisées sur les dynamiques de prix afin d'obtenir une première estimation des évolutions de « pouvoir d'achat » selon les caractéristiques des ménages au cours de la période 2021-2023.

Nous estimons que les 10 % de ménages les plus modestes ont vu leur revenu disponible nominal augmenter de 6,2 %, en moyenne annuelle, au cours des deux dernières années, principalement soutenu par l'augmentation des prestations sociales (2,6 points) et celle des revenus salariaux et d'indépendants (1,5 point) (graphique 9). Dans le reste de la distribution de niveau de vie, les gains en revenu disponible apparaissent croissants avec le niveau de vie, notamment du fait d'une contribution plus forte des revenus du travail. Plusieurs facteurs sont à même d'expliquer ces dynamiques. D'abord, la part des actifs en emploi et donc des revenus issus du travail a tendance à augmenter dans l'échelle des niveaux de vie (effet de composition des dixièmes). Il est également possible que l'amélioration de l'emploi observée au cours de la période ait plus bénéficié à certains dixièmes de niveau de vie (effet masse salariale)<sup>16</sup>. Enfin, si les ouvriers et les employés ont en moyenne connu les évolutions de salaire mensuel de base les plus favorables, de fortes hétérogénéités sectorielles ont été observées au cours de la période dans les dynamiques salariales (DARES, 2023). Associées à la montée en charge de la prime de partage de la valeur (dites « prime

Abdouni S., G. Buresi, F. Delmas, 2022, « En 2022, la hausse du niveau de vie ne compense qu'en partie l'augmentation des dépenses liée à l'inflation, sauf pour les 10 % les plus aisés », in France, portrait social, *Insee Références*, Édition 2023, p. 91-102.

### 16.

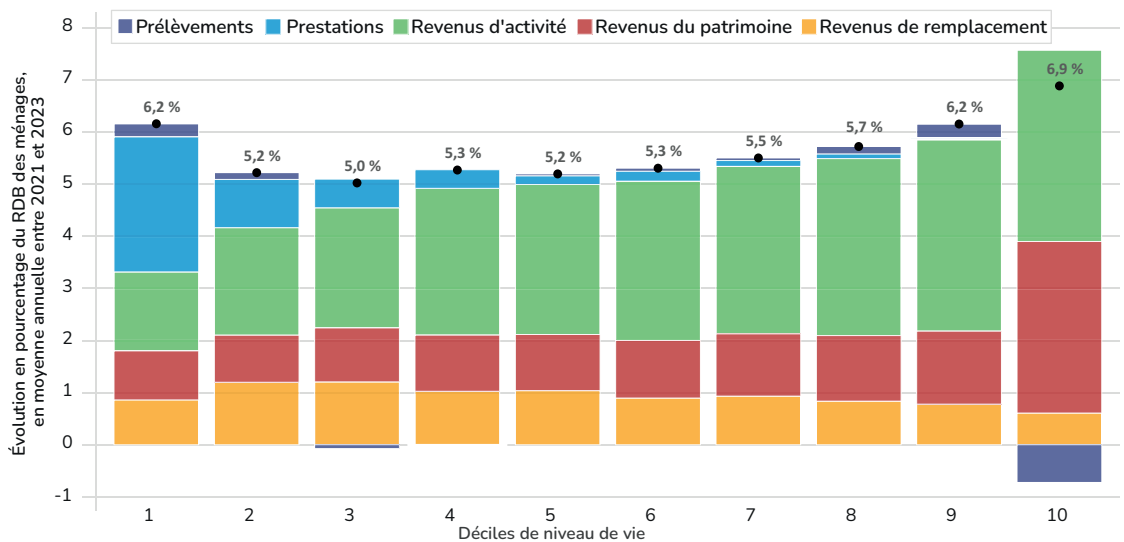
Le fort dynamisme observé des embauches d'apprentis est ici inclus dans les dynamiques d'emploi et de masse salariale.

Garcia K., 2023, « Évolution des salaires de base dans le secteur privé : résultats définitifs du 3<sup>e</sup> trimestre 2023 », *Acemo, Dares Indicateur*, n° 68, décembre.

Macron »), ces facteurs sont à même d'expliquer le fait que les ménages les plus aisés aient le plus bénéficié de l'augmentation des revenus salariaux et des indépendants.

Au-delà de ces dynamiques salariales favorables, les ménages les plus aisés, et notamment ceux du dernier dixième de niveau de vie, ont également vu leur revenu disponible largement soutenu par la forte croissance des revenus du patrimoine. Pour les ménages appartenant aux neuf premiers dixièmes de niveau de vie, ces revenus, financiers ou fonciers, ont permis d'accroître le revenu disponible des ménages de l'ordre de 1 à 2 points de pourcentage. Pour les 10 % de ménages les plus aisés, ce soutien a été de 3,3 points. Bien évidemment, ces ménages ayant un taux d'imposition plus élevés, la contribution négative des prélèvements obligatoires (cotisations, CSG, impôt sur le revenu, PFU) est pour eux plus importante. Malgré tout, ce sont les ménages du haut de la distribution qui ont semble-t-il connu les évolutions de revenu disponible les plus importantes au cours des deux dernières années (0,7 points de plus que le 1<sup>er</sup> dixième de niveau de vie).

Graphique 9. Évolution estimée du revenu disponible des ménages par dixième entre 2021 et 2023, en moyenne annuelle



Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2020 (actualisée 2022) ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2022. CASD. Calculs des auteurs.

*Note de lecture* : entre 2021 et 2023, en moyenne annuelle, nous estimons que le revenu disponible nominal des ménages appartenant aux 10 % de ménages les plus modestes (D01) s'est accru de 6,2 %. Les prestations sociales ont contribué à hauteur de 2,6 points de pourcentage à cette évolution.

*Champ* : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

#### Encadré 5. La mobilisation du modèle de micro-simulation Ines pour simuler le revenu disponible des ménages en 2021, 2022 et 2023.

Le modèle de micro-simulation Ines, développé conjointement par l'Insee, la Drees et la CNAF, simule les prélèvements sociaux et fiscaux et les prestations sociales (Fredon, Sicsic, 2020). Dans sa dernière version disponible il s'appuie sur les données de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de 2020. L'échantillon d'environ 40 000 ménages représentatifs de la population vivant en France métropolitaine dans un logement ordinaire est « vieilli » afin de refléter la structure et les revenus de la population de 2022. Pour simuler l'évolution du revenu disponible des ménages entre 2021 et 2023, nous construisons dans un premier temps, à partir de la version d'Ines de 2022, un « contrefactuel » se voulant le plus représentatif de la situation des ménages de France métropolitaine en 2021. Une méthode comparable a été mise en place et

Fredon S., M Sicsic., 2020, « Ines, le modèle qui simule l'impact des politiques sociales et fiscales », *Courrier des statistiques*, Insee, n° 4, juin.



détaillée par l'Insee pour évaluer l'évolution du revenu des ménages entre 2021 et 2022 par catégories de ménage (Abdouni, Buresi, Delmas, 2022)<sup>17</sup>. Pour cela nous « rajeunissons » les données du modèle de micro-simulation (revenus primaires, législations sociaux fiscales, structures démographiques et socio-économiques). Nous obtenons à l'issue de cette étape une structure des ménages (âge, situation vis-à-vis de l'emploi, ...) et de leur revenu proche de ce qu'elle devait être en 2021<sup>18</sup>.

La seconde étape consiste à réaliser une opération similaire pour « vieillir » notre échantillon de ménages jusqu'en 2023. La tâche est ici plus ardue puisqu'à ce jour nous ne possédons qu'une information partielle sur l'évolution des revenus pour l'ensemble de l'année 2023. Par exemple, dans Ines, l'évolution des revenus salariaux (hors heures supplémentaires et prime Pepa/PPV) est simulée à partir de celle du salaire mensuel de base (SMB) obtenues grâce à l'enquête Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo). Ces évolutions, détaillées par secteur d'activité en 88 postes et pour quatre grandes catégories de salariés (ouvriers, employés, professions intermédiaires et cadres), sont fournies trimestriellement par la DARES. À la date de cette publication, les dernières données disponibles fournissent les évolutions jusqu'au troisième trimestre de 2023. Il en est de même pour la structure du marché du travail puisque nous ne disposons pas encore des données fines de l'enquête Emploi pour 2023.

Afin d'obtenir des évolutions de revenus (salariaux, non salariaux, financiers, ...) et de structure démographique pour l'ensemble de l'année 2023 nous mobilisons les données micro-économiques à disposition et les enrichissons, lorsque cela est nécessaire, des évolutions macroéconomiques observées à la fin de l'année 2023. Dès lors, nos simulations pour 2023 reposent sur un jeu d'hypothèses dont il conviendra de tester la robustesse lors de la publication du modèle Ines pour 2023 à l'automne 2024.

#### 17.

Notre méthode de « rajeunissement/vieillessement » diffère quelques peu de celle mobilisée par l'Insee, notamment du fait que l'Insee n'intègre pas les évolutions démographiques et de statuts d'activité des ménages.

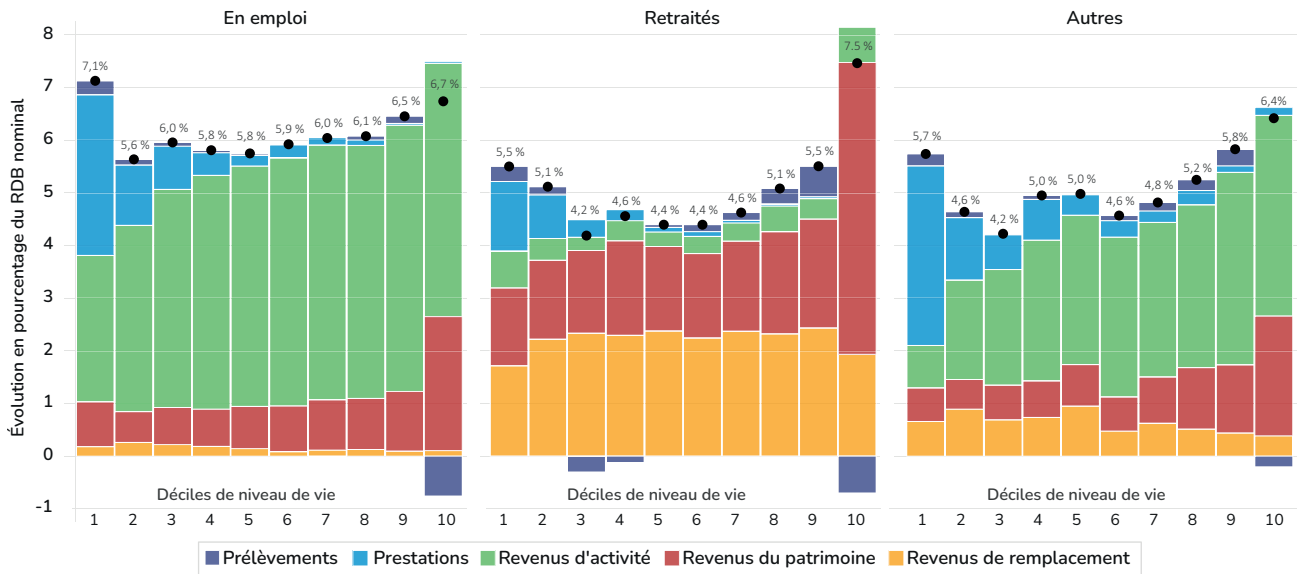
#### 18.

Afin d'évaluer la robustesse de cette méthode, il conviendrait de comparer nos résultats à ceux issus de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux de 2021. Celle-ci ayant été mise à disposition des chercheurs à la fin du mois de janvier 2024, cette validation sera réalisée dans un second temps.

## Des évolutions de revenus très différentes selon le statut vis-à-vis de l'emploi

Selon nos estimations, il existe des dynamiques très hétérogènes des revenus selon le statut vis-à-vis de l'emploi. Compte tenu de la place prépondérante jouée par les évolutions de salaires dans le soutien au revenu disponible des ménages, ces résultats sont peu surprenants. Selon nos estimations, les actifs occupés sont ceux ayant connu la plus forte augmentation de leur revenu disponible nominal sur la période 2021-2023. Les actifs en emploi du bas de la distribution ont bénéficié à la fois des revalorisations salariales et des aides d'urgence mises en place pour lutter contre les effets de l'inflation, et les actifs occupés du haut de la distribution ont bénéficié des augmentations de revenus du travail mais aussi de la dynamique des revenus du patrimoine (graphique 10). Les retraités, bien que soutenus par les revalorisations successives des pensions de retraites mais avec un décalage par rapport à la hausse des prix, et bien que plus sujets à la détention d'actifs immobiliers ou financiers, ont quant à eux connu des hausses bien plus modérées de leur niveau de vie. Seuls les ménages retraités appartenant au 10 % de ménages les plus aisés ont connu une hausse de leur revenu disponible plus élevée que les actifs occupés sous l'effet du dynamisme des revenus issus de leur patrimoine.

Graphique 10. Évolution estimée du revenu disponible des ménages par dixième entre 2021 et 2023, en moyenne annuelle, selon le statut vis-à-vis de l'emploi



Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2020 (actualisée 2022) ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2022. CASD. Calculs des auteurs.

*Note de lecture* : entre 2021 et 2023, nous estimons que le revenu disponible nominal des ménages dont la personne de référence est retraitée et appartenant aux 10 % de ménages les plus riches (D10) s'est accru de 7,5 %. Les revenus du patrimoine (financiers et immobiliers) ont contribué à hauteur de 5,5 points de pourcentage à cette évolution.

*Champ* : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

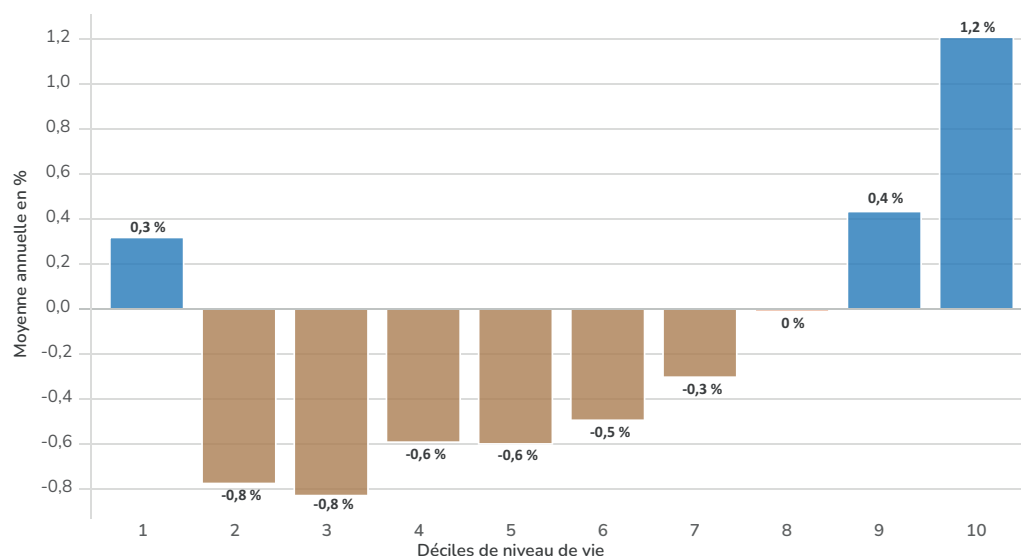
## Pouvoir d'achat : des divergences importantes selon les caractéristiques des ménages

À partir des dynamiques de prix et de revenus estimées selon les caractéristiques des ménages, nous pouvons fournir des résultats quant à l'évolution du pouvoir d'achat par strate<sup>19</sup>. Du fait d'une exposition aux hausses de prix relativement homogène entre les dixièmes de niveaux de vie (voir *supra*), ce sont les différences dans les dynamiques de revenu qui déterminent plus spécifiquement l'évolution du pouvoir d'achat par dixième. En moyenne, les ménages appartenant aux 10 % les plus modestes ont, sur la période, connu un accroissement de leur revenu légèrement supérieur en pourcentage à l'augmentation du prix de leur panier de bien (+ 0,3 %) (graphique 11). Les ménages appartenant aux déciles 2 à 7 (60 % des ménages) ont quant à eux connu, en moyenne, des baisses de pouvoir d'achat, l'accroissement de leur revenu disponible ne permettant pas de compenser la hausse du prix de leurs paniers de biens. Enfin, nous estimons que du fait de revenus dynamiques, les ménages appartenant aux 20 % les plus aisés ont enregistré sur la période des gains moyens de pouvoir d'achat allant de 0,4 % pour le 9<sup>e</sup> dixième de niveau de vie à 1,2 % pour les 10 % de ménages les plus aisés.

### 19.

Dans cette section les évolutions des prix sont analysées pour la période allant de septembre 2023 à décembre 2023. Lorsqu'on traitera les évolutions des revenus et du pouvoir d'achat, les évolutions seront analysées en moyenne annuelle. À ce moment-là, les évolutions des prix à la consommation seront bien évidemment aussi en moyenne annuelle.

Graphique 11. Évolution estimée du pouvoir d'achat par dixième entre 2021 et 2023



Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2020 (actualisée 2022) ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2022. CASD. Calculs des auteurs.

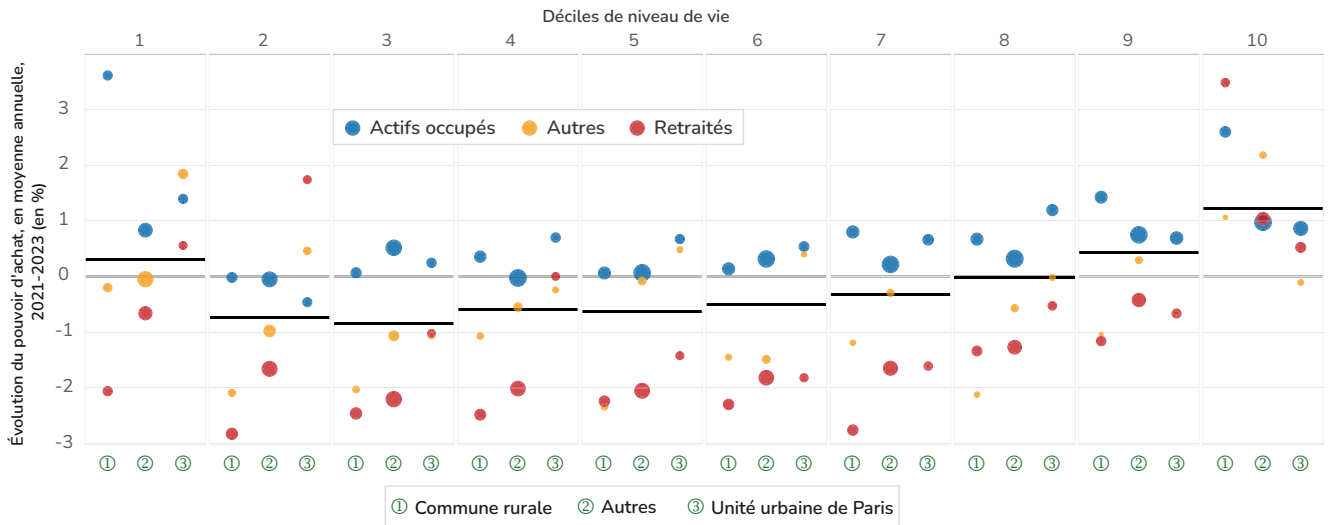
*Note de lecture* : entre 2021 et 2023, à panier de biens de consommation de 2021 inchangé, nous estimons que le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages appartenant aux 10 % de ménages les plus aisés (D10) s'est accru de 1,2 % en moyenne chaque année.

*Champ* : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Ces résultats par dixième de niveau de vie ne mettent en lumière qu'une partie des hétérogénéités estimées d'évolution du pouvoir d'achat des ménages. Notre analyse par strate (encadré 5) permet une représentation plus fine de nos résultats. Le graphique 12 présente ainsi l'évolution estimée du pouvoir d'achat par dixième de niveau de vie, par statut vis-à-vis de l'emploi et par taille de l'unité urbaine de résidence. De nombreux enseignements peuvent être tirés de ces résultats :

- Les ménages dont la personne de référence est en emploi ont connu des évolutions de pouvoir d'achat plus favorables que les ménages ayant des caractéristiques similaires (dixième de niveau de vie et tranche d'unité urbaine) mais qui ne sont pas en emploi (inactifs, chômeurs, retraités, ...).
- Au sein des dixièmes de niveau de vie, de fortes hétérogénéités de pouvoir d'achat existent à la fois entre unités urbaines mais surtout entre les statuts vis-à-vis de l'emploi.
- Le dynamisme de l'emploi et des salaires a permis de largement soutenir le pouvoir d'achat des ménages en zone rurale et ce malgré la forte hausse des prix de l'énergie intervenue en 2022.
- Pour les ménages retraités vivant en zone rurale, les pertes de pouvoir d'achat sont souvent supérieures à celles des petites unités urbaines.
- Du fait du mode d'indexation des pensions de retraite revalorisées avec retard sur l'inflation (au 1<sup>er</sup> janvier), les seuls retraités enregistrant des gains de pouvoir d'achat sont ceux appartenant aux 10 % de ménages les plus aisés, mieux lotis en patrimoine. L'intégration de la revalorisation des pensions de retraites de 5,3 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024 modifierait sensiblement les résultats puisque celle-ci devrait contribuer à accroître de 2 à 3 points le pouvoir des ménages retraités.

Graphique 12. Évolution estimée du pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages selon leurs caractéristiques entre 2021 et 2023



Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2020 (actualisée 2022) ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2022. CASD. Calculs des auteurs.

*Note de lecture* : entre 2021 et 2023, à panier de biens de consommation de 2021 inchangé, nous estimons que le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages appartenant aux 10 % de ménages les plus aisés (D10), résidant dans l'unité urbaine de Paris et occupant un emploi s'est accru de 0,9 % par an soit une évolution inférieure à celle estimée pour l'ensemble des ménages du même décile représentée ici par le trait noir (1,2 %).

*Champ* : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

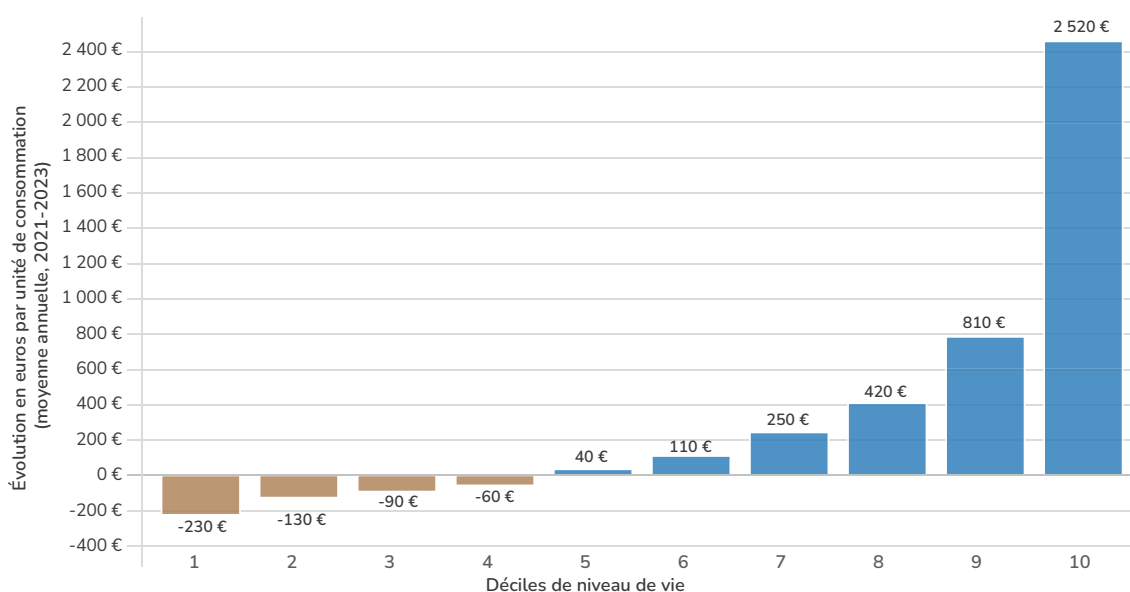
Au-delà de l'approche en « pouvoir d'achat », une autre approche vise à estimer l'écart, en euros, entre l'évolution du revenu disponible des ménages et le renchérissement du panier de consommation par dixième de niveau de vie entre 2021 et 2023. Cette méthode permet d'estimer le « surplus » de dépenses en consommation (sous l'hypothèse d'une stabilité du panier de bien consommé) des ménages qui nécessiterait de garder le même panier de consommation qu'en 2021. Le graphique 13 présente les résultats par dixième de niveau de vie.

Alors que nous estimons que le revenu disponible des 10 % de ménages les plus modestes a augmenté plus rapidement entre 2021 et 2023 que le prix de leur panier de biens (voir *supra*), il apparaît que ces ménages ont tout de même subi une baisse de leur « reste pour vivre en euros » de l'ordre 230 euros par unité de consommation. Autrement dit, le prix de leur panier de biens de consommation s'est accru en euros plus vite que leur revenu disponible. L'apparente contradiction entre ces résultats et ceux mis en évidence précédemment n'en est en fait pas une. Les ménages du premier dixième de niveau de vie affichant en moyenne un taux d'épargne négatif, le gain de pouvoir d'achat estimé a en réalité pour conséquence non pas un gain de revenu disponible en euros mais une moindre dégradation de leur situation financière.

Pour les autres catégories de ménages, les résultats en euros par unité de consommation sont plus simples à appréhender. Les ménages de la première moitié de la distribution ont, en moyenne et en euros par unité de consommation, vu leur revenu disponible s'accroître moins vite que leurs dépenses. Ils enregistrent donc des pertes nettes de pouvoir d'achat.

Pour les ménages aux niveaux de vie supérieurs et aux taux d'épargne plus élevés, malgré des dynamiques de prix supérieures à celles des revenus disponibles, nous estimons des gains nets de pouvoir d'achat. Ainsi, les ménages du 5<sup>e</sup> dixième jusqu'au 8<sup>e</sup> dixième, peuvent toujours avoir accès au panier de biens de 2021 sans ponctionner leur stock d'épargne, mais doivent réduire le flux de nouvelle épargne. Les gains sont mêmes très importants pour les ménages appartenant aux 10 % les plus aisés qui consacrent une plus petite partie de leur revenu à la consommation. Il est à noter qu'au cours de cette période, il est possible que la valeur de leur patrimoine se soit érodée (voir encadré 3). Afin d'avoir une vision globale des dynamiques de revenu et de patrimoine, il conviendrait d'appréhender aussi ces dynamiques patrimoniales au niveau microéconomique. ■

**Graphique 13. Écart estimé entre l'évolution du revenu disponible des ménages et le renchérissement du panier de consommation par dixième de niveau de vie entre 2021 et 2023**



Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2020 (actualisée 2022) ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2022. CASD. Calculs des auteurs.

*Note de lecture* : entre 2021 et 2023, à panier de biens de consommation de 2021 inchangé, nous estimons que le prix du panier de biens consommés par le premier dixième s'est accru plus rapidement que leur revenu (230 euros par unité consommation).

*Champ* : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Ombeline Jullien de Pommerol, Pierre Madec, Mathieu Plane, Raul Sampognaro, 2024, « De la crise Covid au choc inflationniste : une analyse macro/micro du pouvoir d'achat en France », OFCE Policy brief 124, 15 février.



## Nos derniers Policy briefs

08 février 2024 (*Policy brief 123*)

### **Les perspectives de l'économie française en 2024 selon les prévisionnistes de l'OFCN**

Anissa Saumtally, Benoit Williatte

23 novembre 2023 (*Policy brief 122*)

### **Under Threat of Unemployment 2023-2024 Outlook for the French economy**

OFCE Analysis and Forecasting Department, Éric Heyer and Xavier Timbeau (dir.)

17 octobre 2023 (*Policy brief 121*)

### **Sous la menace du chômage : perspectives 2023-2024 pour l'économie française**

Département analyse et prévision de l'OFCE, Éric Heyer et Xavier Timbeau (dir.)

17 octobre 2023 (*Policy brief 120*)

### **L'étiau se resserre : perspectives 2023-2024 pour l'économie mondiale**

Département analyse et prévision de l'OFCE, Éric Heyer et Xavier Timbeau (dir.)

22 septembre 2023 (*Policy brief 119*)

### **Comprendre le tissu productif marchand en France**

#### **Une analyse de la décennie passée**

Sébastien Bock, Aya Elewa, Sarah Guillou

26 juin 2023 (*Policy brief 118*)

### **Ideas Without Scale in French Artificial Intelligence Innovations**

Johanna Deperi, Ludovic Dibiaggio, Mohamed Keita, Lionel Nesta

14 juin 2023 (*Policy brief 117*)

### **Apprentissage : un bilan des années folles**

Bruno Coquet

2 juin 2023 (*Policy brief 116*)

### **Quel financement de la politique climatique : dettes, taxes, inflation ?**

Xavier Ragot

18 avril 2023 (*Policy brief 115*)

### **Des idées sans échelle : l'intelligence artificielle Made in France en mal de débouchés**

Johanna Deperi, Ludovic Dibiaggio, Mohamed Keita, Lionel Nesta

Directeur de la publication : Xavier Ragot  
Rédactrice en chef du blog et des *Policy briefs* : Christine Riffart  
Réalisation : Najette Moummi (OFCE).

Copyright © 2024 – OFCE *policy brief* ISSN 2271-359X. All Rights Reserved.

[www.ofce.sciences-po.fr](http://www.ofce.sciences-po.fr)  @ofceparis